

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du Mercredi 7 février 2022

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Membres votants : 11

Date de convocation : 27 janvier 2022

Serge BALDECCHI, Christian GIRAUD, Tony MARCO, Catherine AUCLIN, Justine BARBERO, Jean-Jacques BOYZON, Claude CARINI, Marie DE PASQUALE, Franck HOYEZ, Christophe VALETTE.

Absents/excusés : Antoine d'INGUIMBERT (pouvoir à Serge BALDECCHI), Olivia DERACHE, Sylvie BATAIS, Priscillia LACOUR, Charlotte MUGUET.

Secrétaire : Justine BARBERO

Le Maire ouvre la séance du Conseil à 18h30

M. le Maire s'excuse d'avoir dû réunir le Conseil si vite après la dernière réunion de janvier mais une opportunité de subvention concernant le projet nouvelle classe a précipité cette rencontre.

Après vérification du quorum, M. le Maire propose à Mme Justine BARBERO d'être secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Il rappelle l'ordre du jour du Conseil municipal de cette séance :

- Demande de subvention DETR – projet nouvelle classe modification

M. le Maire s'assure que les membres du Conseil ont bien pris connaissance du PV de la séance du 17 janvier 2022, et demande leurs éventuelles remarques ou modifications. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ces formalités accomplies, M. le Maire expose à l'Assemblée le point inscrit à l'ordre du jour.

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

N° 2022-01 : Sollicitation de la DETR exercice 2022 - Modification

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, les communes rurales peuvent solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) afin de financer un ou plusieurs de leurs projets d'investissement.

Il informe l'Assemblée que l'opération suivante est prête à être lancée en 2022 :

Construction d'une nouvelle classe, d'une salle plurivalente, d'annexes et réalisation d'aménagements – Ecole primaire Léopold GRANOUX

❖ Contexte :

Afin de répondre à l'augmentation du nombre d'élèves dans l'école Léopold GRANOUX de Saint Antonin, la commune prévoit de construire une nouvelle classe, une salle plurivalente et les équipements induits liés à ces constructions.

Cette nouvelle classe d'une surface de 70 m² devra répondre aux normes en vigueur sur les ERP et présenter les fonctionnalités nécessaires à l'accueil des élèves et aux rangements.

La salle plurivalente d'une surface de 60m² accueillera les activités de motricité, culturelles (éducation musicale - cinéma) et éducatives pendant les temps scolaires, périscolaires (garderie matin et soir) et extrascolaires (ALSH associatif les mercredis et vacances scolaires)

Il est à noter que ces constructions intégreront le complexe existant mais nécessitent toutefois une extension des toilettes, du réfectoire et du préau.

Pour mener à bien ce projet et optimiser l'intégration dans le site existant, la commune va missionner un maître d'œuvre pour l'accompagner sur les phases de conception et réalisation.

Mme Justine BARBERO et M. Jean-Jacques BOYZON, Conseillers municipaux, demande quelles seront les activités accueillies dans cette salle.

M. le Maire répond que les activités pourront être scolaires, périscolaires, extrascolaires. Le bâtiment sera dans l'enceinte de l'école. Cette construction supplémentaire ne devrait pas modifier le délai de livraison des ouvrages, fixé à la rentrée de septembre 2023.

❖ Estimation du coût global de l'opération :

<i>Etudes et diagnostics</i>	15 000,00 € HT
<i>AMO</i>	1 500,00 € HT
<i>Maîtrise d'œuvre – CT - CSPS</i>	55.000,00 € HT
<i>Travaux</i>	428 134,92 € HT
<i>Dépenses imprévues</i>	10 000,00 € HT
TOTAL	509 634,92 € HT

❖ Le plan de financement prévisionnel pour cette opération peut être établi ainsi :

Cout HT de l'opération : 509 634,92 € HT

DETR 2022	200 000,00 €	soit 39,24 %
Région	200 000,00 €	soit 39,24 %
DPVA – Fond de concours	7 695,49 €	soit 1,51%
Autofinancement	101 939,43 €	soit 20,00 %
TOTAL	509 634,92 €	

Il est proposé au Conseil Municipal notamment d'approuver cette opération d'investissement, son plan de financement prévisionnel, et d'autoriser le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2022.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'investissement présenté en exposé

Approuve son plan de financement prévisionnel tel que présenté en exposé ;

Autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2022 pour un montant de 200 000,00 €

Précise que la Commune prendra en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicitée au titre de la DETR et le taux réellement attribué ;

Précise que la Commune prendra en charge également, le cas échéant, la part de financement non-accordée par un partenaire public sollicité ;

Autorise le Maire à engager toute démarche et signer tout document nécessaire à l'obtention de l'aide financière ici sollicitée.

Levée de la séance à 19h00